

MILLÉSIME Transatlantique Mars 2021

Mars 2021

Communication à caractère promotionnel



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS DE TYPE NOTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾
CE PRODUIT DE CRÉANCE RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».

Période de commercialisation : Du 18 janvier 2021 au 31 mars 2021. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31 mars 2021.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans pour bénéficier de la formule de remboursement (hors cas de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

ISIN : XS2223397071

Éligibilité : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **L'Émetteur et le Garant de la formule d'une part, l'assureur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**

Émetteur/Garant de la formule : Le produit est émis par BNP Paribas Issuance B.V.⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais, garanti par BNP Paribas S.A.⁽²⁾. L'investisseur est soumis au risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs basés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette communication à caractère promotionnel. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

(2) Notations de crédit au 28 décembre 2020 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+.

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

Le remboursement du produit « MILLÉSIME Transatlantique Mars 2021 » est conditionné à l'évolution de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index, nommé ci-après « l'indice ». Il est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des 100 valeurs qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.

En cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice.

POINTS CLÉS

- **Un objectif de gain plafonné à 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit équivalent à un gain de 7,60 %⁽²⁾ par an)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,24 %⁽³⁾) ;
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement chaque trimestre, du trimestre 4 à 20**, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial (soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,53 %⁽³⁾ et 6,24 %⁽³⁾) ;
- **Un remboursement du capital⁽²⁾ avec gain de 76 %⁽²⁾ à l'échéance⁽¹⁾, soit 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit équivalent à un gain de 7,60 %⁽²⁾ par an)**, si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 4,73 %⁽³⁾) ;
- **Un remboursement du capital⁽²⁾ à l'échéance⁽¹⁾** si l'indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽³⁾) ;
- **Un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾** si l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾ (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -4,45 %⁽³⁾).

Le produit « MILLÉSIME Transatlantique Mars 2021 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽¹⁾ ou à l'échéance le 15 avril 2031). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Du trimestre 4 à 20, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽²⁾ majorée d'un gain de 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (ce qui correspond à 7,60 %⁽²⁾ par an, soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,24 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽²⁾ majorée d'un gain de 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit 7,60 %⁽²⁾ par an), soit une valeur de remboursement de 176 %⁽²⁾ du capital initial. Le taux de rendement annuel net est alors égal à 4,73 %⁽³⁾ ;
- À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital⁽²⁾. Le taux de rendement annuel net est alors égal à -1,00 %⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte partielle ou totale en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi.** L'investisseur est exposé à un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance des 10 ans** pouvant être totale dans le cas où l'indice baisse de plus de 30 % à l'échéance⁽¹⁾ (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final (hors cas de remboursement anticipé automatique), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾ ;
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit 7,60 %⁽²⁾ par an), même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant ;
- L'investisseur ne peut pas bénéficier d'un remboursement automatique anticipé du trimestre 1 à 3 et du trimestre 21 à 39 ;
- **L'indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- Le rendement du support « MILLÉSIME Transatlantique Mars 2021 » à l'échéance⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Mécanisme de remboursement

À la date de constatation initiale, le 31 mars 2021, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (TRIMESTRES 4 À 20)

- Chaque trimestre, du trimestre 4 à 20, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé **et le produit s'arrête**. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
Un gain de 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
(équivalent à 7,60 %⁽²⁾ par an),
soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,53 %⁽³⁾ et 6,24 %⁽³⁾

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et **le produit continue**.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**



Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 31 mars 2031, le niveau de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si l'indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, à la date de constatation finale, le 31 mars 2031, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de remboursement final, le 15 avril 2031 :

L'intégralité du capital initial⁽¹⁾ + un gain de 76 %⁽¹⁾ du capital initial, soit 1,90 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (équivalent à 7,60 %⁽¹⁾ par année écoulée), soit un taux de rendement annuel net de 4,73 %⁽³⁾

- Si l'indice **clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau initial** à la date de constatation finale, le 31 mars 2031, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de remboursement final, le 15 avril 2031 :

L'intégralité du capital initial⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net est alors de -1,00 %⁽³⁾

- Sinon, si l'indice **clôture en baisse de plus de 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial** à la date de constatation finale, le 31 mars 2031, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de remboursement final, le 15 avril 2031 :

Le capital initial⁽¹⁾ diminué de la baisse finale de l'indice.
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance⁽²⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, pouvant aller jusqu'à la perte totale du capital, soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -4,45 %⁽³⁾

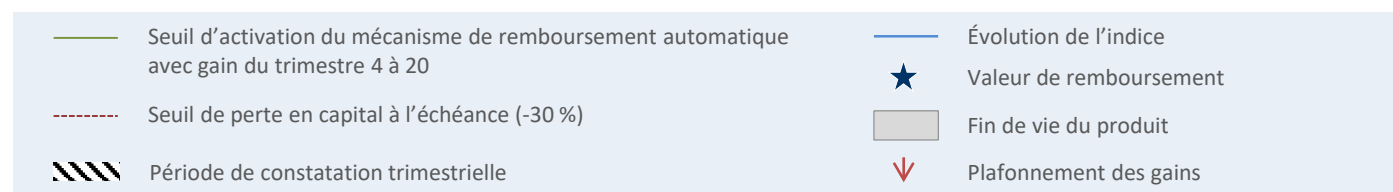
(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

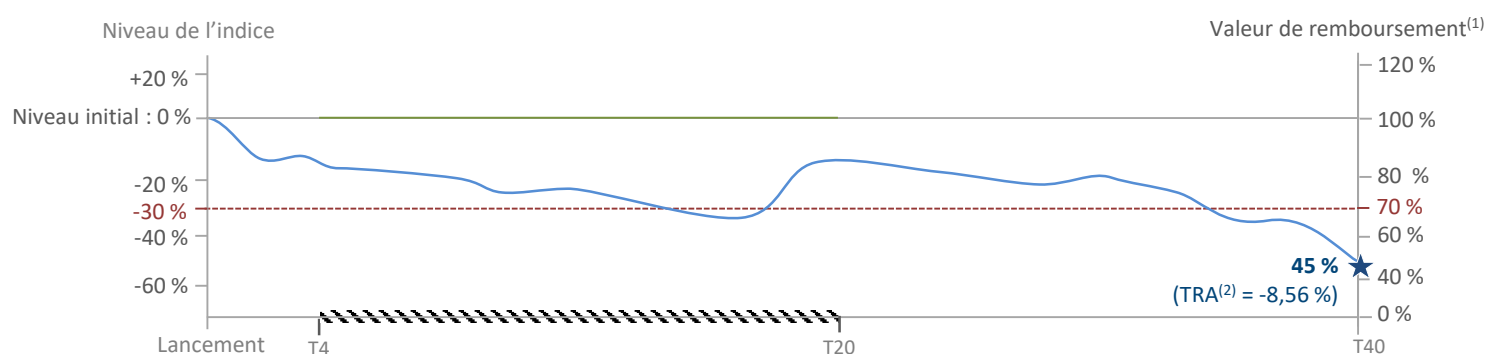
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Illustrations

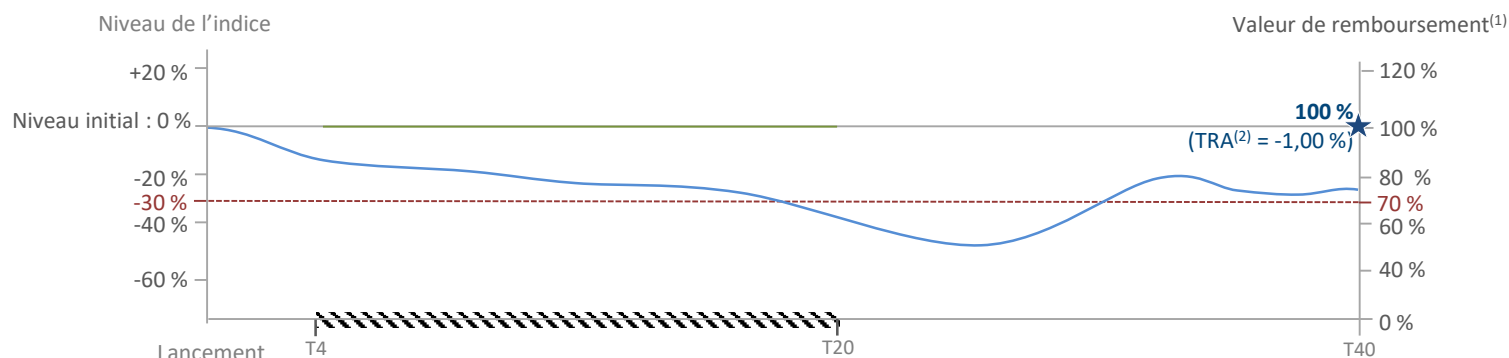
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



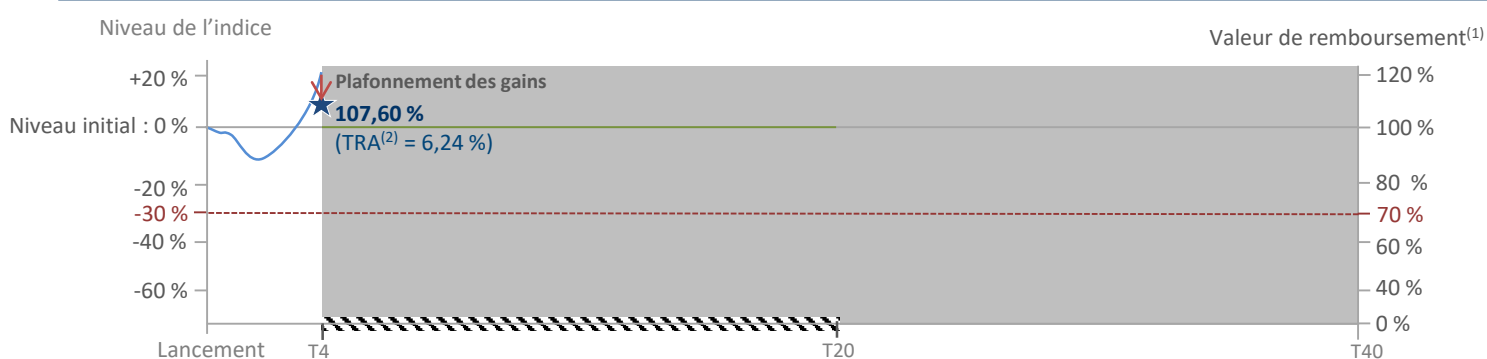
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : indice en forte baisse à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : indice en baisse modérée à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : indice en forte hausse à court terme



(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Le rendement du support « MILLÉSIME Transatlantique Mars 2021 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30 % par rapport à son niveau initial.

Du trimestre 1 à 3, quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : indice en forte baisse à long terme

- Chaque trimestre, du trimestre 4 à 20, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, soit en dessous du seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de 55 %, soit en dessous du seuil des 30 % de baisse (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 45 %⁽²⁾ du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le taux de rendement annuel net pour un investissement dans le produit est alors de -8,56 %⁽³⁾, contre un taux de rendement annuel brut de -7,64 % pour un investissement direct dans l'indice.**
- *Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale⁽¹⁾, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.*

SCÉNARIO MÉDIAN : indice en baisse modérée à long terme

- Chaque trimestre, du trimestre 4 à 20, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, soit en dessous du seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽³⁾, contre un taux de rendement annuel brut de -2,82 % pour un investissement direct dans l'indice.**

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : indice en forte hausse à court terme

- À la première date de constatation trimestrielle au trimestre 4 (le 31 mars 2022), l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique. **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,90 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (équivalent à 7,60 %⁽²⁾ par année écoulée), soit 107,60 %⁽²⁾ du capital initial, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 6,24 %⁽³⁾ contre un taux de rendement annuel brut de 19,19 % pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31 mars 2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Présentation de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index

L'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index (**dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an**) est un indice de marché actions créé, calculé et publié par Solactive depuis le 2 août 2019. Solactive est un acteur majeur parmi les fournisseurs d'indices de marché.

L'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index investit systématiquement dans les 50 capitalisations les plus élevées du marché boursier américain et les 50 capitalisations les plus élevées de la zone euro (100 valeurs). Chaque valeur est équipondérée en date de rebalancement. La composition de l'indice est revue sur une base trimestrielle.

Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par les composants de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index est en moyenne de 2,08 % par an depuis le 15 octobre 2010 (source : Solactive).

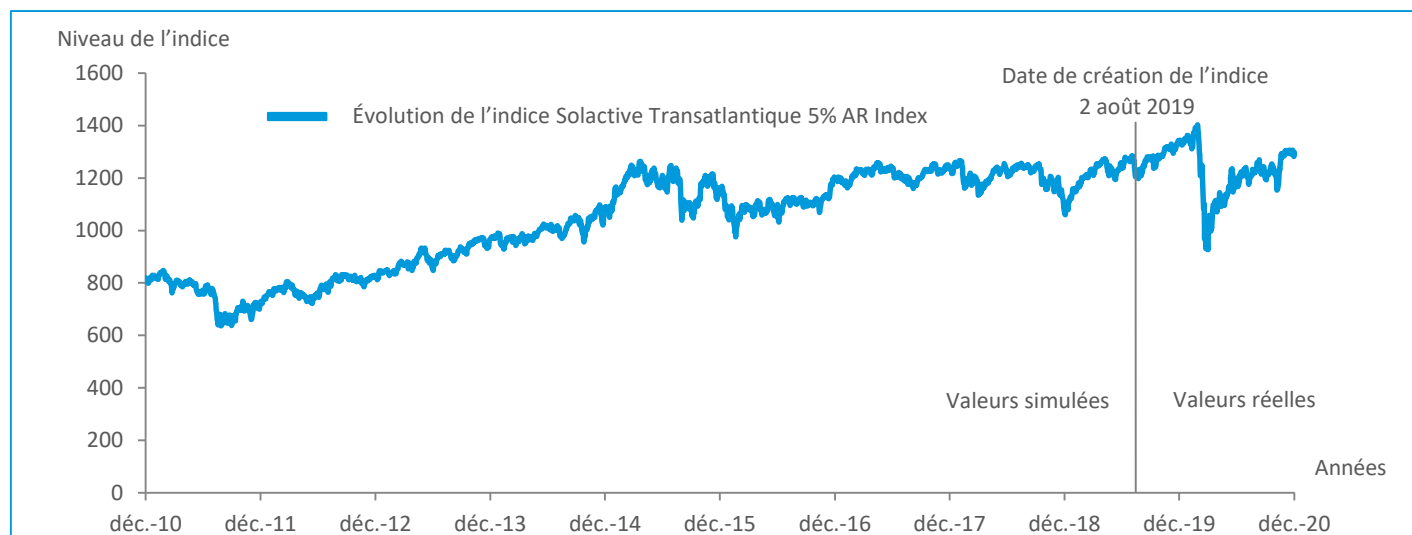
Plus d'informations relatives à l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA8PK3>, et sur le lien suivant en français : <https://www.zonebourse.com/SOLACT-TRANSATLAN-5-AR-EO-110647545/>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Les performances historiques de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index sont fondées sur des valeurs simulées du 23 décembre 2010 au 2 août 2019, puis sur des valeurs réelles du 2 août 2019 (date de création de l'indice) au 23 décembre 2020.

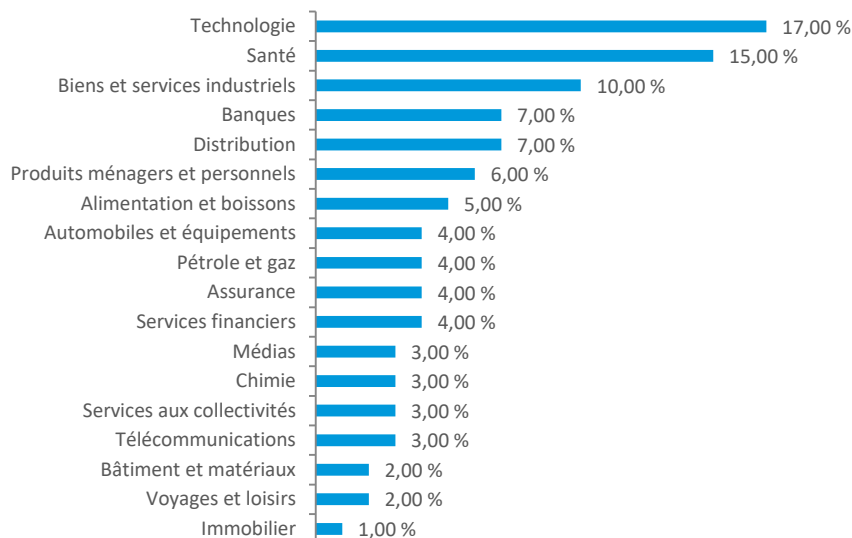
Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 23 DÉCEMBRE 2010 AU 23 DÉCEMBRE 2020



Sources : Solactive et Bloomberg, le 23 décembre 2020

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE À LA DERNIÈRE DATE DE REBALANCEMENT



Sources : Solactive et Bloomberg, le 23 décembre 2020

PERFORMANCES CUMULÉES DE L'INDICE SOLACTIVE TRANSATLANTIQUE 5% AR INDEX

1 AN	-3,41 %
3 ANS	4,73 %
5 ANS	11,67 %
10 ANS	58,37 %

Sources : Solactive et Bloomberg, le 23 décembre 2020

Fiche technique

CODE ISIN	XS2223397071
FORME JURIDIQUE	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 2 juin 2020 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 20-231 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 18 janvier 2021.
ÉMETTEUR	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
GARANT DE LA FORMULE	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
DEVISE	Euro (€)
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 €
VALEUR NOMINALE	1 000 €
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la Valeur Nominale
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
COTATION	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 18 janvier 2021 au 31 mars 2021.
GARANTIE DU CAPITAL	Produit présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
SOUS-JACENT	L'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index – Code Bloomberg: SOKTRANS Index (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an).
DATE D'ÉMISSION	18 janvier 2021
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	Tous les 30 des mois de mars, juin, septembre et décembre ou, si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 31 mars 2022 au 31 mars 2026.
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Tous les 14 des mois de janvier, avril, juillet et octobre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 14 avril 2022 au 14 avril 2026.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	31 mars 2021
DATE DE CONSTATATION FINALE	31 mars 2031
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	15 avril 2031
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
AGENT DE CALCUL	BNP Paribas Arbitrage SNC, entité du Groupe BNP Paribas, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Clearstream
PUBLICATION ET PERIODICITE DE LA VALORISATION	Quotidienne, publiée sur les pages Telekurs, Reuters et Bloomberg, tenue à la disposition du public en permanence sur demande.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
MARCHÉ SECONDAIRE	Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(1) Notations de crédit au 23 décembre 2020 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+.

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'émetteur et du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Informations importantes

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index et donc à l'évolution du marché actions des États-Unis et de la zone Euro.
- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur et le garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché :** Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale⁽¹⁾, si l'indice clôture aux alentours de 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de conflits d'intérêts :** En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe BNP Paribas dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe a mis en place des politiques et des mesures appropriées.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.



Informations importantes

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

MILLÉSIME Transatlantique Mars 2021 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement et la revente pourront intervenir par voie d'offre au public sans exemption à l'obligation de publier un prospectus, en France uniquement. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 2 juin 2020 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 20-231, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 18 janvier 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/XS222339701-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/XS222339701.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.





112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com